

Préparation des élections en « français facile »



Notre site internet :
www.alteoasbl.be

Altéo



Pourquoi voter est important ?

Le vote est un droit très important en Belgique.

La Belgique est une « démocratie ».
« Démocratie » veut dire : le peuple décide.

Le gouvernement d'un pays décide de beaucoup de choses.
Il ne peut pas toujours demander l'avis de tous les citoyens.
Par exemple lorsque des nouvelles lois sont nécessaires.

C'est pourquoi nous choisissons des personnes,
qui vont parler pour nous.
Ce sont nos représentants.
Ils vont travailler dans les parlements
et les conseils.
Ensemble, ils prennent des décisions
et font ensuite des lois.



Ce n'est pas comme ça partout.
Dans certains pays les gens ne votent pas.
C'est une personne qui décide et les autres n'ont rien à dire.
Ces pays sont appelés « dictature ».

Je dois bien réfléchir :

- qui peut me représenter au mieux et
- pour qui vais-je voter ?

Pourquoi plusieurs votes ?

Il y a plusieurs parlements en Belgique.

Les parlements et les conseils sont des groupes de représentants.

Par exemple : Le parlement fédéral à Bruxelles ou le conseil communal de Namur.

Il faut voter pour chaque parlement et conseil.

Les dates pour les élections en 2024 sont :

- **le dimanche 9 juin 2024,**

nous votons pour le parlement

- régional,
- fédéral et
- européen.

- **le dimanche 13 octobre 2024,**

nous votons pour nos conseils communaux et provinciaux.



Pour qui ?

Aux élections communales :

Nous choisissons les représentants de la commune.

Mon village ou ma ville fait partie d'une commune.

Par exemple : Mons, Charleroi, Dinant, Arlon, Nivelles.

Aux élections provinciales :

Nous votons pour les représentants de la province.

Plusieurs communes ensemble font une province.

Par exemple le Hainaut, le Brabant wallon.



Pour qui ?

Aux élections régionales :

Nous votons pour les représentants de notre région.

Par exemple : la Région wallonne, la Région flamande ou la Région Bruxelles-capitale.



La carte montre les 3 régions de la Belgique :

- la Région flamande,
- la Région wallonne,
- et la Région Bruxelles-Capitale.

Pour qui ?

Aux élections fédérales :

Nous choisissons les représentants de l'Etat belge.



C'est une carte de la Belgique.

Aux élections européennes :

Nous votons pour les représentants de l'Union européenne.



La carte montre les pays qui font partie de l'Union européenne.

Comment décider pour qui je vote ?

Quand des gens en politique ont le même avis, ils forment un parti ensemble.



Il y a beaucoup de partis en Belgique et ils ont des objectifs différents.

Les partis font une liste avec les personnes qui veulent participer aux élections. Ces personnes sont appelées « candidats ».



Les partis écrivent un programme électoral. C'est une liste de leurs idées et des choses qu'ils veulent faire.

Avant les élections les partis font de la publicité pour que les gens connaissent les candidats et leur programme.

C'est important de bien lire ces publicités. Ainsi, je peux plus facilement décider pour qui voter.

Procuration

Pour ne pas voter, il faut une bonne raison.

Par exemple :

- être à l'hôpital
- devoir travailler.



Je peux alors donner une procuration.

Une procuration est un papier

qui autorise une autre personne à voter à ma place.

Pour avoir une procuration,

il faut la demander à ma commune.

La commune me donne un formulaire.

Je dois le signer.



La personne qui vote à ma place le signe aussi.

Je dois donner une preuve :

- un certificat médical,
- une attestation de mon employeur.

Personnes avec des difficultés

Si j'ai des difficultés,
je peux faire appel à une personne de confiance pour m'aider.

Quel type de difficultés ?

- difficultés pour lire ou comprendre,
- problème physique ou sensoriel.
Avoir un handicap.
Par exemple je suis en fauteuil roulant ou aveugle.
- je ne parle pas bien la langue.



Je peux alors être accompagné pour aller voter.
Il faut demander au président du bureau de vote.
Il doit vérifier que la personne est bien là pour m'aider à voter et pas pour m'imposer son choix.

Qui peut m'aider à voter ?

- un parent,
- un ami,
- le responsable du bureau de vote.

Cabines de votes accessibles à tous ?

Certains bureaux de votes ne sont pas accessibles pour des personnes qui ont des difficultés pour marcher ou qui sont en fauteuil roulant.
Il est difficile d'entrer ou de se déplacer dans ces bureaux.
Pour savoir si mon bureau de vote est accessible, je peux demander à la commune.
C'est possible de voter dans un autre bureau de vote.
Je dois faire une demande à la commune.

Qui n'a pas le droit de voter ?

Certaines personnes ne peuvent pas voter.

Un juge de Paix a décidé

qu'elles n'avaient pas la capacité de voter.

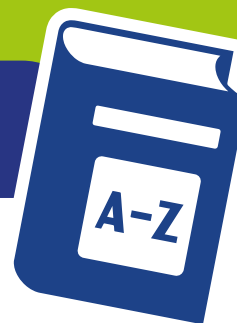
Elles sont sous protection judiciaire.

Une personne prend les décisions importantes à leur place.

Cette personne s'occupe de leur santé, leur argent, leurs papiers.

On appelle cette personne « l'administrateur de biens ou de personnes ».





Conseil communal :

Toutes les personnes élues aux élections communales qui font partie du conseil communal.

Le conseil communal s'occupe des choses importantes dans la commune.

Collège communal :

Le collège communal est un petit groupe de personnes.

Il est formé par le ou la bourgmestre et les échevins.

Ces personnes dirigent le travail quotidien dans la commune.

Parti :

Groupe de personnes qui fait de la politique.

Ces personnes ont les mêmes idées et travaillent ensemble.

Liste électorale :

Sur cette liste il y a les noms des personnes du parti qui veulent participer à l'élection.

Majorité :

Le parti ou les partis qui ont eu le plus de votes aux élections.

La plupart des personnes ont choisi ce parti.

Opposition :

Cela signifie « le groupe adverse » ou « la minorité ».

Coalition :

Plusieurs partis se réunissent.

Ensemble, ils ont plus de voix que les autres et forment la majorité.

Ce document a été réalisé par Altéo

Altéo, c'est quoi ?



Quand on a un handicap
ou quand on est malade depuis longtemps,
on ne sait pas tout faire comme les autres personnes.

Par exemple :

- aller en vacances,
- faire ses courses,
- ou faire du sport.

C'est important que tout le monde puisse faire ça !

Altéo est une association qui veut changer la société.

Altéo veut une société inclusive
pour les personnes avec un handicap
et pour les personnes malades depuis longtemps.

Une société inclusive, c'est quand :

- tout le monde participe à la société,
- tout le monde peut vivre ensemble,
- tout le monde choisit ce qu'il veut faire.

Chez Altéo, les personnes avec un handicap ou malades
organisent ensemble les activités.

 Notre numéro de téléphone :
02 246 42 26

 Notre adresse postale :
Chaussée de Haecht, 579, 1031 Bruxelles

 Notre adresse mail :
info@alteoasbl.be

 Notre site internet :
www.alteoasbl.be

 Notre page Facebook :
@alteoasbl

Altéo

